

Pièces justificatives à joindre :

- Facture nominative de l'achat ou des travaux
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois, établi aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture.
- Relevé d'Identité Bancaire
- Lettre d'engagement complétée signée avec éléments associés

Le _ / _ / _

Signature :



FORMULAIRE A RENOYER, ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES DEMANDÉES

Par mail à :

secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

OU par courrier à :

**Communauté de Communes
de la Région de Molsheim-Mutzig
2, Route Ecospace
67120 MOLSHEIM**

La réponse à la demande d'aide sera communiquée, par mail, dans un délai de 2 mois maximum.

Source : OIEau



PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

L'enveloppe subventionnable ne comprend pas les éventuels frais de livraison.

La participation de la Communauté de Communes est limitée à une demande par foyer et par an.

Sans retour de la Communauté de Communes dans un délai de 2 mois, votre dossier est considéré comme incomplet ou irrecevable.

Sont exclus du dispositif :

- Les nouvelles constructions ;
- Les projets de rénovation faisant l'objet d'un Permis de Construire ou d'une Déclaration Préalable.

ENGAGEMENT MORAL

Le détournement d'aide, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous renseignez dans ce formulaire sont conservées pendant une durée de 5 ans. Elles seront supprimées au-delà de cette durée.



Communauté de Communes
de la Région de
MOLSHEIM-MUTZIG

2 route Ecospace
67120 MOLSHEIM
Tel : 03 88 49 82 58
www.cc-molsheim-mutzig.fr

AIDE FINANCIÈRE pour la récupération et l'infiltration de l'eau de pluie 2025



Tic-tac ça coûte,
il est temps de sauver
nos gouttes !



Communauté de Communes
de la Région de
MOLSHEIM-MUTZIG

De quoi parle-t-on ?

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig s'est engagée à travers sa **politique de gestion des eaux pluviales**, à améliorer le fonctionnement de ses systèmes d'assainissement et le fonctionnement du **cycle naturel de l'eau**. Pour cela, la collectivité met en place une **aide financière** pour tout foyer du territoire souhaitant participer à cette démarche, en **déconnectant tout ou partie de ses surfaces imperméables (toiture, terrasse, cour pavée, ...)** du **réseau public d'assainissement**, par la mise en place de **solutions d'infiltration ou de réutilisation** des eaux pluviales.

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est fixé à **50% des achats ou travaux réalisés**, plafonné à 250€ TTC par foyer (dans le cas d'une copropriété, le plafond est ramené à 100€ TTC par unité de logement)

Quels sont les aménagements éligibles ?

Tous les aménagements **déconnectant les eaux pluviales** du réseau public d'assainissement sont éligibles à l'aide, par exemple :

- l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie ;
- la modification de gouttières ;
- la réalisation d'une tranchée d'infiltration ;
- la réalisation d'un jardin de pluie, ...

NB : Lors de l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie, le trop-plein et la vidange doivent être dirigés vers le jardin.



Pourquoi participer à cette démarche ?

Participer à cette démarche permet d'agir pour la **préservation de la ressource en eau** et pour la **solidarité amont/aval**, à travers les axes suivants :

- **Anticipation et adaptation** face au changement climatique
- **Economie d'eau potable** notamment lors de périodes de sécheresse
- **Diminution de la saturation** des systèmes d'assainissement publics
- **Limitation des inondations** en zone urbaine

Comment demander l'aide ?

Le demandeur complète **le formulaire** ci-contre en joignant les justificatifs suivants :

- **Facture nominative d'achat ou des travaux réalisés**
- **Justificatif de domicile** de moins de **6 mois**
- **Relevé d'Identité Bancaire**
- **Lettre d'engagement** complétée et signée avec les éléments associés (disponible sur le site internet de la Communauté de Communes)

L'ensemble des pièces est à déposer ou à envoyer (par courrier ou par mail) à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Pour tout renseignement technique :
tdiebold@cc-molsheim-mutzig.fr

FORMULAIRE



LE DEMANDEUR :

CIVILITE : MADAME MONSIEUR

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : _ / _ / _ _

COURRIEL :

TELEPHONE :

N° : RUE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je certifie sur l'honneur :

- Avoir réalisé ou acheté tout système améliorant la gestion des eaux pluviales
- Ne pas avoir déjà bénéficié du présent dispositif

La Communauté de Communes se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de l'aide versée, en cas de non-respect des conditions d'engagement du bénéficiaire

Exemple de principe



Déraccordement direct



Déraccordement et mise en place d'une cuve

Source : SDEA